Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est essentiellement à cette problématique qu'est consacré l'article de *SI+A*. Après avoir brièvement présenté les données techniques du canal, l'auteur s'attache à mettre en relation les caractéristiques de la région de l'Altmühltal et les mesures prises pour les préserver le mieux possible. Il conduit enfin le lecteur dans une excursion sur les sites concernés, pour juger du résultat de ces efforts, dont le coût atteint quelque 20% du coût total de la construction.

Les interventions des ingénieurs sur les cours d'eau ont trop souvent conduit à une banalisation du paysage, en même temps qu'à une perturbation fatale, pour la nature et même pour l'homme, du régime des eaux. Il est donc souhaitable que les efforts consentis pour faire passer le mieux possible (au propre et au figurer) le canal à travers une zone écologiquement très sensible servent à inspirer à l'avenir aussi les bâtisseurs d'ouvrages analogues — on pense au futur canal français du Rhône au Rhin, qui traversera également des régions où la nature a conservé son caractère originel.



Un biotope aménagé en marge du canal

Pour compléter cette lecture, on recommandera le numéro que le *National Geographic Magazine*³ a consacré au canal Main-Danube et où s'expriment tous les points de vue sur cet ouvrage controversé.

Jean-Pierre Weibel

³National Geographic Magazine, vol. 182, № 2, août 1992: «Main-Danube Canal»

Casernes de Berne: réfection globale du manège et des écuries

Ouverture d'une procédure de préqualification

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'Office cantonal des bâtiments, ouvre une procédure de sélection d'architectes pour un concours sur invitation.

Programme

Il est prévu de rénover totalement l'ancien manège et les écuries dans le périmètre des casernes de Berne. En plus des travaux sur le bâti existant dans la zone de transition ville/cantonnement/casernes, il s'agit de décider de l'affectation des espaces intérieurs et extérieurs, d'installer le chauffage dans des locaux précédemment non chauffés et de les rénover.

But

La procédure de préqualification vise à sélectionner les professionnels autorisés à participer à un concours sur invitation selon l'art. 10 du règlement SIA 152, en vue de constituer des équipes d'aménagement sous la direction d'un architecte.

Participation

Sont autorisés à participer à la préqualification les architectes établis au moins depuis le 1er janvier 1995 dans le canton de Berne ou qui en sont originaires ainsi que ceux domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1995 ou originaires des cantons sui-

vants: AG, AR, BL, BS, FR, GE, JU, NE, SO, VD, VS, ZG. L'équipe comprendra au moins un architecte, un ingénieur en physique appliquée au bâtiment, un ingénieur civil et un spécialiste des installations du bâtiment. Le recours à d'autres professionnels est laissé à l'appréciation des candidats.

Documents imposés

Les intéressés sont invités à présenter par écrit (3-4 pages A4) leurs propositions sur des sujets relatifs aux travaux d'aménagement et de construction.

Echéancier

Demande de la documentation de préqualification: mercredi 19 avril 1995

Envoi de la documentation aux candidats:

mercredi 10 mai 1995

VIsite des lieux non commentée:

mercredi 17 mai 1995, 14h

Remise des dossiers par les candidats:

mercredi 7 juin 1995

Résultat de la procédure de préqualification:

mercredi 28 juin 1995

Concours de projet:

mercredi 5 juillet 1995-vendredi 1er décembre 1995

La documentation de préqualification est disponible à l'adresse suivante:

Office cantonal des bâtiments, Reiterstrasse 11, 3011 Berne